

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2022**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Amélie MICHEL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, Timothée MARCHAL, Sylvie STRAUB, Guillaume STOQUERT.

Absente excusée : Marie SIMLER.

Le Conseil Municipal a été convoqué le mercredi 9 février 2022.

Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Pierre SCHRAMM est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité.

3) DECLASSEMENT DE LA PETITE RUE DE RODERN

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la clinique, la commune envisage l'échange d'une portion de la voie communale avec la parcelle enclavée située dans l'emprise de la clinique. L'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale, dénommée «petite rue de Rodern » appartenant au domaine public de la commune, a été réalisée du 6 au 23 décembre 2021.

Après avoir pris connaissance du dossier et avoir entendu les observations du public, le commissaire enquêteur a rendu le 4 janvier 2022 un avis favorable au déclassement de la ruelle de Rodern.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de déclassement par voie de délibération.

Jean SCHAETZEL précise qu'à l'issue d'une négociation avec les riverains, il est proposé d'interdire la circulation et le stationnement dans la petite rue de Rodern, de réserver une place aux livreurs de l'hôtel près de la fontaine, d'aménager un parking sur la parcelle privée.

Il est précisé que ces actions seront mises en œuvre lorsque le projet de réhabilitation de la clinique sera effectivement engagé et au terme d'un accord définitif de toutes les parties concernées par la question foncière. Le permis est en cours d'instruction et devrait aboutir très prochainement.

Timothée MARCHAL s'interroge sur la matérialisation de la fermeture de la voie. Il est précisé que la fermeture sera à charge du futur acquéreur et sera clarifié au moment de la vente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer en faveur du déclassement, de l'incorporation dans le patrimoine privé communal et de la cession de la voirie concernée, étant entendu que ces actions ne seront engagées définitivement que lorsque les accords seront obtenus concernant le projet de réhabilitation de la clinique.

4) CREATION DU POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat finance des postes de 4000 médiateurs numériques pour aider les Français à mieux utiliser les outils numériques.

La commune a souhaité par délibération du 10 décembre 2020 s'engager dans ce dispositif. Elle bénéficie d'une aide de 50.000 € sur 24 mois pour ce poste. Parallèlement un appel à projet devrait être lancé pour l'obtention du financement pour l'acquisition de matériel.

M. Serge MASSON a été retenu pour occuper ces fonctions. Dès son recrutement, le 14 février 2022, ce dernier suit une formation de trois mois et demi auprès de l'AFPA Mulhouse.

Il sera également amené dans le cadre de ses interventions auprès du public à intervenir sur la commune de Rorschwihr. Mme le Maire évoque la possibilité de prévoir des interventions sur les communes voisines et précise qu'un conseiller numérique a également été recruté par la commune de Ribeauvillé.

Les membres du conseil souhaitent que le conseiller numérique puisse intervenir régulièrement auprès des associations de la commune.

Il y aura lieu de communiquer, par le biais de la presse et des autres outils de communication, sur la création de ce poste et sur ses attributions en direction des particuliers et des autres publics (école, associations, entreprises...). Le conseiller sera invité lors du prochain Conseil ou commission réunie à se présenter.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer sur la création du poste de conseiller numérique au sein des effectifs de la mairie. Il autorise le Maire à signer la convention de cofinancement avec la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

5) BUDGET 2022 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Dans l'attente du vote du budget qui interviendra début avril prochain, Mme le Maire doit être autorisée à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes aux budgets de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il est proposé d'inscrire les crédits suivants aux budgets d'investissement 2022 :

- pour le budget principal : 30 000 €

chapitre 20 : article 202 : 3 500 €

chapitre 21 : article 2135 : 21 000 € ; article 2151 : 4 000 € ; article 2184 : 1 500 €.

- pour le budget eau et assainissement : 20 000 €

chapitre 21 : article 21531 : 15 000 € ; article 21561 : 5 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits d'investissement au budget communal 2022 et au budget eau-assainissement 2022, comme indiqué ci-dessus.

6) SALLE DES FETES : APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION

Le groupe de travail en charge de la location de la salle des fêtes s'est réuni le 21/01/2022 pour finaliser les modalités pratiques et les tarifs de location de la salle des fêtes.

Les principales modifications concernent les tarifs de location pour les personnes extérieures au village. Le tarif de location à la journée est maintenu uniquement les jours de semaine. Un tarif spécifique est ainsi créé pour la location du week-end avec remises des clés le vendredi et retour des clés et état des lieux le lundi matin.

Il est prévu d'instaurer un chèque de caution ménage qui en cas de manquement sera encaissé afin de couvrir les frais de nettoyage en régie ou par société de nettoyage externe.

Un calendrier partagé sera diffusé et rendu accessible aux associations.

A cet effet, les associations sont sollicitées pour communiquer le plus en amont possible leurs dates de réunions et de manifestations.

En complément du contrat de location, un document de communication type flyer sera remis au locataire pour l'inviter à limiter les nuisances et au respect des règles de voisinage. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le nouveau contrat et les tarifs de location.

7) CPI DE THANNENKIRCH : REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DE THANNENKIRCH

Le Comité Consultatif Communal composé de 5 représentants des sapeurs pompiers et de 5 membres du conseil municipal a défini son règlement intérieur. Il prévoit deux réunions annuelles afin de faire le point sur le fonctionnement du CPI. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le règlement intérieur du Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires de Thannenkirch.

8) MODALITES DU DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS :

La Préfecture nous indique qu'elle a rejeté la délibération du Conseil Municipal du 25/11/2021 qui décidait de ne pas réaliser le décompte du temps de travail des agents sur la base d'une durée légale de 1607 heures. Elle invite ainsi le Conseil à redélibérer sur le sujet.

Il est rappelé que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (Vendredi Saint et second jour de Noël spécifiques à l'Alsace-Moselle) qui ne diffère pas du cas des autres jours fériés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide, en application de l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique, de baser la durée annuelle légale du temps de travail fixé à 1607 heures pour les agents de la collectivité. Il convient de préciser que dans les faits l'ensemble des jours fériés tombant sur un jour travaillé seront chômés et rémunérés, y compris les deux jours fériés locaux supplémentaires applicables en Alsace-Moselle.

9) REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, lors de son comité syndical du 14 décembre 2021, a adopté la révision de ses statuts afin de valider :

- le changement de dénomination en « Territoire d'Energie Alsace »,
- l'exercice de la compétence optionnelle : gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),
- l'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux.
- la suppression de la réunion annuelle d'information.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Jean SCHAETZEL rappelle que le syndicat a accepté de financer le projet de rénovation de l'éclairage public qui prévoit le passage au led de 43 points lumineux de la commune. La CEA doit encore confirmer son soutien financier complémentaire à ce projet.

10) PROJET DE FUSION DES CONSISTOIRES REFORMES DE BISCHWILLER, STRASBOURG ET SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Le Synode de l'église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) en date du 25 septembre 2021, a proposé d'étudier la faisabilité d'une réorganisation consistant en la fusion des consistoires de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-aux-Mines. Le nouveau consistoire prendrait le nom de consistoire de Strasbourg et aurait son siège à dans cette même ville. Les communes relevant des circonscriptions territoriales des trois consistoires sont sollicitées pour émettre un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal approuve le projet de fusion des consistoires réformés de Bischwiller, Strasbourg et Ste-Marie-aux-Mines.
(7 pour, 2 abstentions : Jean Schaetzel, Timothée Marchal).

11) **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

- Vente de la maison individuelle au 4C rue du Haut-Koenigsbourg :

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Vente de l'immeuble sis 12 rue du Taennchel comprenant 6 logements :

Cette cession ne concerne que la parcelle de l'immeuble et non pas la parcelle voisine réservée au stationnement des occupants. Après un échange avec le notaire, il est précisé qu'à ce stade la commune est uniquement interrogée sur son souhait de vouloir préempter. Dans le cadre d'une vente, contrairement à un dépôt de permis, la commune n'est pas tenue de vérifier l'organisation spécifique du stationnement.

Le stationnement sur la chaussée, si tel devait être le cas, aurait pour avantage de ralentir le trafic. Hubert BIHL indique que la commune souhaite, sur cette portion de la rue du Taennchel, engager une étude de reprise du réseau d'assainissement unitaire pour l'installation de séparatif qui conduit inévitablement au réaménagement de la voirie permettant ainsi une réflexion sur la création de trottoir.

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

12) **DIVERS**

- **Calendrier :**

Un calendrier a été diffusé aux élus concernant la planification annuelle des réunions du Conseil municipal, commissions réunies, maires adjoints, etc.

L'ensemble des membres du conseil municipal seront dorénavant invités à participer à la réunion maire-adjoints du lundi soir précédant le conseil. Un ordre du jour sera ainsi diffusé préalablement aux conseillers. Timothée MARCHAL évoque la possibilité de déplacer les réunions du Conseil Municipal à une autre soirée de la semaine.

- *Réunions à venir :*
 - Lundi 21/02 : commission forêt

Un représentant de l'ONF, M. Marc MULLER et un représentant du Parc des Ballons des Vosges, M. Antoine ANDRE, viendront conjointement présenter le plan d'aménagement forestier et le dispositif Natura 2000. Ils viendront également nous présenter l'intérêt pour la commune de signer la charte Natura 2000 qui fixe des recommandations de conservation et de protection des territoires.

Il est précisé après vérification que la commune de Thannenkirch bien que concernée par les deux directives Natura 2000 au titre de la ZPS Oiseaux et ZSC Habitat, n'est pas signataire de la charte Natura 2000.

- Jeudi 31 mars : Commission Communale des Impôts Directs
- Samedi 7 mai : Journée citoyenne.

- **Fête de la cerise**

Jean-Pierre SCHRAMM précise que le comité des fêtes a décidé de l'organisation de la Fête de la cerise le samedi 9 et dimanche 10 juillet prochain. Il est prévu d'organiser le cortège du samedi soir. Un mail devrait être adressé aux associations pour faire appel au bénévolat. Les nouveaux habitants sont chaleureusement invités à participer activement à la manifestation et à sa préparation.

- **Etude photovoltaïque sur les bâtiments communaux**

Jean SCHAETZEL précise qu'il envisage de reprendre l'étude réalisée en 2018 portant sur le potentiel de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

- **Tannenkirch en Allemagne**

Le Conseil Municipal souhaite reprendre contact avec Tannenkirch en Allemagne pour évoquer les différentes possibilités d'échange durant cette année.

- **Portail et clôture du groupe scolaire et périscolaire**

La commune a sollicité la participation de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pour le remplacement du portail et de la clôture du groupe scolaire qui accueille le service périscolaire intercommunal. Les services de la CCPR viendront prochainement sur site pour évaluer les travaux et leur participation.

- **Circuits de randonnée**

Timothée MARCHAL souhaite savoir si l'Office de Tourisme travaille actuellement sur le projet de promotion des sentiers de randonnée. La commune est dotée de nombreux parcours mais qui ne sont pas toujours praticables du fait du manque d'entretien, des travaux forestiers qui viennent entrecouper les itinéraires existants et de l'absence ou de la détérioration de la signalétique. La commune a récemment transmis l'itinéraire du tour du village pour numérisation et mise à disposition du circuit sur l'application mobile du Pays de Ribeauvillé. L'office de tourisme dispose d'un topoguide en vente qui assure la présentation de trois itinéraires passant par Thannenkirch.

- **Aménagement du site vert**

Le Conseil Municipal des Jeunes est intervenu au site vert pour finaliser les plantations. Hubert BIHL informe le conseil qu'il a pris contact avec l'association des arboriculteurs Apfelbisser de Ribeauvillé pour effectuer la taille des arbres fruitiers de la commune. Deux animateurs viendront à raison de deux jours sur la commune pour intervenir sur près de 45 arbres. A cette occasion, il est prévu une intervention en direction de l'école et une action en direction du public un samedi matin.

- **Panneau de limitation de vitesse côté ban de Bergheim**

Ce panneau implanté sur le ban de Bergheim n'est toujours pas connecté. Mme le Maire se charge de contacter la commune de Bergheim pour sa mise en service.

- **Aire de jeux place des fêtes**

Sylvie STRAUB engage une réflexion sur la possibilité de réaménagement de l'aire de jeux.

L'ordre du jour est levé à 21h30.

Le Maire
Angélique DIEUAIDE

